

Avis de convocation / avis de réunion

CNIM GROUPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 056 220 euros
Siège social : 35, rue de Bassano – 75008 PARIS
662 043 595 RCS PARIS.

Avis de convocation

Suite à l'ajournement de l'assemblée générale ordinaire dont la tenue était initialement prévue le 24 avril 2020 à 15h00, les actionnaires de la société **CNIM GROUPE** sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le **11 mai 2020 à 15h00 au siège social de la société, 35 rue de Bassano – 75008 PARIS** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Avertissement

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'assemblée générale de la société se tiendra hors la présence physique des actionnaires conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020. Il est rappelé aux actionnaires qu'il leur est possible de voter à l'assemblée générale sans y être physiquement présents et ceux-ci sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou par internet. Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site <http://www.cnim.com>.

*Ordre du jour***A titre ordinaire :**

- Consultation portant sur la mise en place de fiducies sur l'intégralité des titres de certaines des filiales de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités

Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2020**A titre ordinaire**

Première résolution (*Consultation portant sur la mise en place de fiducies sur l'intégralité des titres de certaines des filiales de la Société*). — L'Assemblée Générale, consultée en application de la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2015-05 sur les cessions d'actifs significatifs en date du 15 juin 2015, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire sur les projets de fiducies portant sur l'intégralité des titres de CNIM Innovation & Systèmes, CNIM Environnement & Énergie, CNIM Environnement & Énergie EPC, Bertin Technologies, CNIM Systèmes Industriels, CNIM Environnement & Énergie Participations, CNIM Environnement & Énergie O&M, LAB SA, et CNIM Environnement & Énergie Services, lesquelles seraient consenties en garantie

- du remboursement de toutes les sommes dues par CNIM Groupe au titre (i) d'un financement moyen terme d'un montant maximum de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000) qui serait consenti par Banque Palatine, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Commerzbank Aktiengesellschaft, Crédit du Nord, Crédit Lyonnais, HSBC France, Natixis, Société Générale (les « **Prêteurs** ») et Caisse d'Épargne CEPAC et (ii) d'un prêt FDES qui serait consenti par l'État français pour un montant maximum de huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 8.750.000) ;
- du remboursement d'une partie des sommes dues par la Société au titre d'obligations simples à émettre ;
- du remboursement de toutes les sommes dues au titre de la ligne d'engagements par signature consentie le 16 mars 2020 au bénéfice de la Société et de ses filiales directes et indirectes suivantes : Bertin Technologies, CNIM Systèmes Industriels, CNIM Environnement & Énergie O&M, CNIM Environnement & Énergie Services, LAB SA, LAB GmbH et Exensor Technology AB, d'un montant maximum de quatre-vingt-huit millions quatre cent vingt-deux mille six cent quinze euros (EUR 88.422.615), et partiellement contre-garantie par Bpifrance Assurance Export ;

- du remboursement de toutes les sommes dues au titre d'une ligne d'engagements par signature qui serait consentie au bénéfice de la Société et de ses filiales directes et indirectes suivantes : Bertin Technologies, CNIM Systèmes Industriels, CNIM Environnement & Énergie O&M, CNIM Environnement & Énergie Services, LAB SA, LAB GmbH, Exensor Technology AB, CNIM Babcock Maroc et Winlight System, et partiellement contre-garantie par Bpifrance Assurance Export ;
- du paiement de toutes sommes dues par la Société au titre de la garantie autonome à première demande consentie par la Société au bénéfice des établissements participant à la ligne d'engagement par signature ;

Il est par ailleurs rappelé que les projets de fiducies prévoient un calendrier de recherche d'un adossement total ou partiel du groupe et, le cas échéant, la cession d'actifs du groupe, et notamment des actifs placés en fiducie ;

approuve la mise en place des fiducies par la Société sur l'intégralité des titres de CNIM Innovation & Systèmes, CNIM Environnement & Énergie, CNIM Environnement & Énergie EPC, Bertin Technologies, CNIM Systèmes Industriels, CNIM Environnement & Énergie Participations, CNIM Environnement & Énergie O&M, LAB SA, et CNIM Environnement & Énergie Services, au bénéfice, direct et indirect, de Banque Palatine, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Commerzbank Aktiengesellschaft, Crédit du Nord, Crédit Lyonnais, HSBC France, Natixis, Société Générale, Caisse d'Épargne CEPAC, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Atradius, Euler Hermès France, de l'État représenté par Natixis, Bpifrance Assurance Export et de Martin GmbH.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

Seconde résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.

Il est rappelé que l'avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire comportant le texte des projets de résolutions arrêté par le directoire a été publié au BALO n° 35 du 20 mars 2020 et que l'avis de première convocation a été publié au BALO n° 43 du 8 avril 2020.

Les formalités permettant aux actionnaires d'exprimer leur vote lors de cette assemblée sont identiques à celles de l'assemblée précédemment ajournée. Il est également rappelé que les formulaires de pouvoirs ou de votes par correspondance reçus par la société pour l'assemblée générale convoquée le 24 avril 2020 sur première convocation restent valables pour l'assemblée générale convoquée le 11 mai 2020 sur seconde convocation.

Le site Internet VOTACCESS pour l'assemblée générale du 11 mai 2020 sera ouvert à compter du 1^{er} mai 2020. La possibilité de voter, de donner mandat ou de révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale prendra fin la **veille de l'assemblée générale à 15 heures**, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée générale quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires. Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale, soit le 7 mai 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration. Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LESMOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.